Annexe 1

VACCINS OBLIGATOIRES
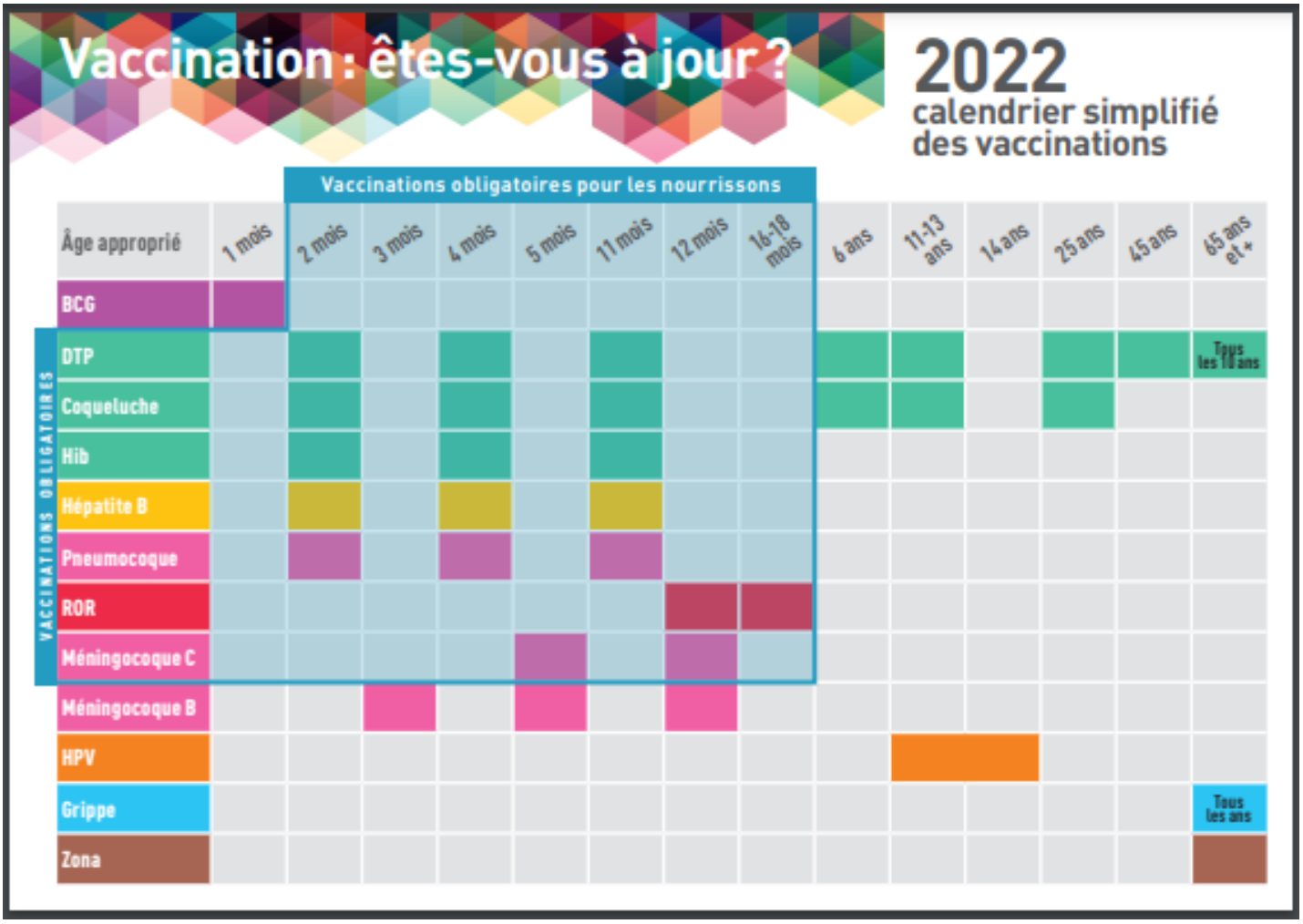
Chez les nourrissons nés à partir du 1ier janvier 2018, les vaccinations contre la diphtérie, la poliomyélite, le tétanos, l'Haemophilus B, l'hépatite B, la coqueluche, la rougeole, les oreillons, la rubéole, le pneumocoque et le méningocoque sont obligatoires.